



AMICALE LAÏQUE DE SAINT DOMINEUC 2024-2025



Chers Parents

Qu'est ce que l'amicale laïque ?

C'est une association loi 1901, organisant de nombreuses actions liées directement à la vie de vos enfants à l'école publique, à leurs satisfactions et leurs épanouissements.

Ces différentes actions permettent d'assurer le bon déroulement des manifestations organisées d'une année sur l'autre et de récolter des fonds reversés à la coopérative scolaire pour aider l'équipe pédagogique à financer de beaux projets sans sollicitation financière des familles, ou dans de très faibles proportions.

Qui sont les membres et adhérents de l'amicale laïque ?

Les adhérents sont des parents d'élèves ou d'anciens parents d'élèves de l'école publique de Saint Domineuc, des retraités, des amis ou toute personne voulant partager son expérience, son temps, tout en faisant plaisir et en se faisant plaisir.

Le Conseil d'Administration de L'Amicale Laïque regroupe une quinzaine de parents bénévoles, dynamiques et volontaires.

Pour qui ?

Pour tous les enfants de l'école publique, afin de donner à chacun d'entre eux, la possibilité de découvrir de nouvelles disciplines. L'école c'est aussi la culture, la découverte du monde qui nous entoure et pas uniquement l'endroit où l'on apprend à lire, à écrire et à compter. C'est aussi pour les parents, l'occasion de voir leurs enfants participer à diverses activités, le plus souvent gratuites, ou à coût minime, tout au long de l'année.

Comment ?

Par le biais de différentes manifestations :

repas karaoké au mois de mars, vente de gavottes et sapins de Noël, vente d'objets décorés par les enfants (Serviettes, Mugs, Sacs, ...), vente de saucissons...
et surtout, la fête de l'école en fin d'année

Pourquoi ?

Tous les bénéfices récoltés lors de ces manifestations sont reversés à l'école. Nous participons financièrement aux sorties et activités organisées par les équipes pédagogiques afin que tous les enfants y aient accès à moindre coût, Mémorial de Caen, cinéma, classes transplantées à Paris, sorties en forêt et aux Champs Libres, don d'un sapin à la maison de retraite décoré par les enfants, etc.

Un chèque sera remis au directeur de l'école le jour de l'assemblée générale.